



Saint-Benoît sur Loire

BULLETIN MUNICIPAL
N°102 SEPTEMBRE 2022



► **L'ÉDITO DU MAIRE**

page 2

► **RENTRÉE DES CLASSES**

pages 10-11

► **NOUVEL ARRÊT DE CARS**

page 5





Chers concitoyens,

Il est bien rare, que tous, nous souhaitions la pluie !

Celle-ci est enfin arrivée, faible, il est vrai, mais cela permet à tous de souffler un peu. Cette pluie a permis de faire chuter la température, parfois difficile à supporter pour certains. Cet épisode de météo très ensoleillée a fait le bonheur des touristes et des vacanciers venus plus nombreux qu'habituellement visiter notre village. Preuve en est de la fréquentation plus élevée de notre camping, de nos gîtes et en général une saison touristique très dynamique pour cet été 2022.

Malheureusement, cette chaleur, cumulée à la sécheresse, a contraint nos agriculteurs à bien des efforts pour maintenir un niveau d'humidité nécessaire à la conduite des cultures. Ceux-ci devant subir les arrêtés préfectoraux interdisant l'arrosage par solidarité pour les cours d'eau et pour préserver notre ressource d'eau potable.

Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas. En 2021, tout s'était bien passé pour le volume de pluviométrie nécessaire à la bonne conduite des cultures !

Nous verrons ce que 2023 nous réserve, mais quoi qu'il en soit, nous devons absolument prendre conscience tous ensemble que nous serons dans l'obligation d'avoir une réflexion sur nos différentes utilisations de ce bien si précieux.

Toute économie d'eau sera bonne à faire !

La rentrée scolaire s'est déroulée sans encombre. La nouvelle configuration du parking « voitures » des écoles change un peu les habitudes de stationnement. Le pôle bus est en service depuis le 1er septembre. Les travaux de ce secteur verront leur aboutissement fin novembre par l'installation de nombreuses plantations, finissant ainsi ce chantier de notre entrée Nord.

Les services techniques ont réussi la prouesse de maintenir en bon état de fraîcheur toutes les plantations, donnant ainsi à notre village un éclat remarquable, nous permettant de concourir pour l'obtention d'une fleur dans la catégorie départementale et régionale des villages fleuris.

Si cette récompense nous était accordée, ce serait pour nos services techniques et la commission Fleurissement une belle reconnaissance du travail fourni.

Il me reste à évoquer le problème des terrains non entretenus (voir ci-dessous), les nuisances sonores liées aux aboiements de chiens et les dépôts sauvages de déchets...

Mais j'en garde pour le bulletin suivant !

Le Maire,

Gilles Burgevin

Vie *Sociale*

Soyons vigilant...

Le déficit de précipitations associé aux températures très élevées a contribué à la poursuite et à l'accentuation de la sécheresse des sols superficiels déjà présente fin avril sur une grande partie de notre territoire.

Ce déficit pluviométrique généralisé, combiné à des températures très chaudes tout l'été, a provoqué un net assèchement et les sols sont devenus secs sur la quasi-totalité du territoire, voire très secs.

...pour éviter le pire.

Les incendies aux portes de Saint-Benoît-sur-Loire nous montrent que nul n'est à l'abri de ces conséquences désastreuses.

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé est un paramètre important pour ces risques incendies, et elle s'applique à l'ensemble des propriétaires de terrains. Vous devez maintenir vos terrains nets et propres.



photo récente prise à
Saint-Benoît

Un propriétaire est obligé d'entretenir son terrain. Si le terrain voisin du vôtre n'est pas entretenu, des recours existent. Les démarches à entreprendre diffèrent selon que le propriétaire de ce terrain est connu ou non (se renseigner en Mairie).

Pour information, si le fait que vous n'ayez pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende. S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 euros.

Merci de votre bienveillance.



Incendie à Bouzy-la-Forêt



Les comptes rendus du Conseil municipal

Les comptes rendus du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune
www.saint-benoît-sur-loire.fr / rubrique « Comptes rendus de conseil ».

Conseil du 30 mai 2022

- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sully.
- Choix de la publication par affichage des actes pris par la commune.
- Recours à l'emprunt pour financer les travaux de réhabilitation de l'entrée nord.
- Tarifs périscolaires 2022.
- Signature de la charte des écoquartiers.

Conseil du 04 juillet 2022

- Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées par la commune.
- Garantie d'emprunt EHPAD Gaston Girard.
- Convention Territoriale Globale passée entre la commune et la CAF.
- Convention d'occupation précaire pour le logement communal 6 rue Jehan de Fleury.
- Remboursement de frais de vidéo-protection.

Conseil du 5 septembre 2022

- Travaux de requalification de l'entrée Nord et création d'un pôle bus.
- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable rue de Tholey et rue Orléanaise.
- Décision modificative n° 1 budget eau.
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) 2020.
- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Vente du terrain au SDIS 45.

État Civil

NAISSANCES

Inès RANDON..... née le 1er juin à Gien
 Romane SANTIER..... née le 28 mai à Saran
 Amalya RELANDEAU..... née le 7 septembre à Gien

MARIAGE

Justine MALLEVAL et Vincent GRELAITle 4 juin
 Patricia CELOTTO et Jean LAYBROSle 6 août
 Kévin DIAS et Victoria LAMBERTle 27 août
 Mathieu MARCHAND et Jennifer LAUle 9 septembre

DÉCÈS

Franciane DEPARIS.....le 6 mai à Saint-Benoît-sur-Loire
 Ronald SALMON.....le 9 mai à Saint-Benoît-sur-Loire
 Lucienne BESSON veuve QUÉTERle 11 mai à Gien
 Mauricette MARCHON veuve SIMON.....le 16 mai à Saint-Benoît-sur-Loire
 Thérèse CANIEZ épouse GODINle 11 mai à Sully-sur-Loire
 Simonne AYROLE.....le 22 mai à Saint-Benoît-sur-Loire
 Jacqueline DUBOIS.....le 29 mai à Saint-Benoît-sur-Loire
 Jean KNAFF.....le 3 juin à Sully-sur-Loire
 Andrée BERTHIER veuve TESSIERle 15 juin à Orléans
 Colette FICHEAU veuve BILLEREAUle 15 juillet à Souvigny (Allier)
 Rinaldo CROCI.....le 21 juillet à Saint-Benoît-sur-Loire
 Claude CAUQUY.....le 21 juillet à Orléans
 Marie-Céline THORET.....le 14 août à Orléans
 Bernard LEGROUX.....le 30 août à Saint-Benoît-sur-Loire
 Jeannine BOUTHEILLY épouse DURAND...le 3 septembre à Saint-Benoît-sur-Loire
 Roger COUTURIER.....le 6 septembre à Saint-Benoît-sur-Loire



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
09h00					
12h00					
15h00					
17h45					
19h00					

La circulation au pôle bus



...et sur les parkings de la rue de Tholey !



Le code de la route et la sécurité routière recommandent dorénavant aux automobilistes de **se garer en marche arrière** sur un parking.

A cela de nombreuses raisons :

- Facilitez la sortie car le stationnement en marche arrière offre plus de visibilité aux conducteurs et permet donc d'éviter les collisions entre les piétons et véhicules,
- 78% des accrochages sur parking sont dus au fait du mauvais sens du stationnement et certaines entreprises rendent cette manœuvre en marche arrière obligatoire pour pouvoir démarrer très rapidement en cas d'incendie ou de danger imminent.

Le maître d'œuvre des travaux nous a donc incité à organiser la circulation de manière à privilégier cette manœuvre.

Des panneaux provisoires ont été mis en place afin de vous permettre de vous familiariser avec cette pratique. Ils seront retirés dès que les habitudes auront été prises.

Comme nous vous le disions dans le bulletin précédent, la mise en place de la végétation se fera courant novembre.

L'arrêt de «La Planchette»...

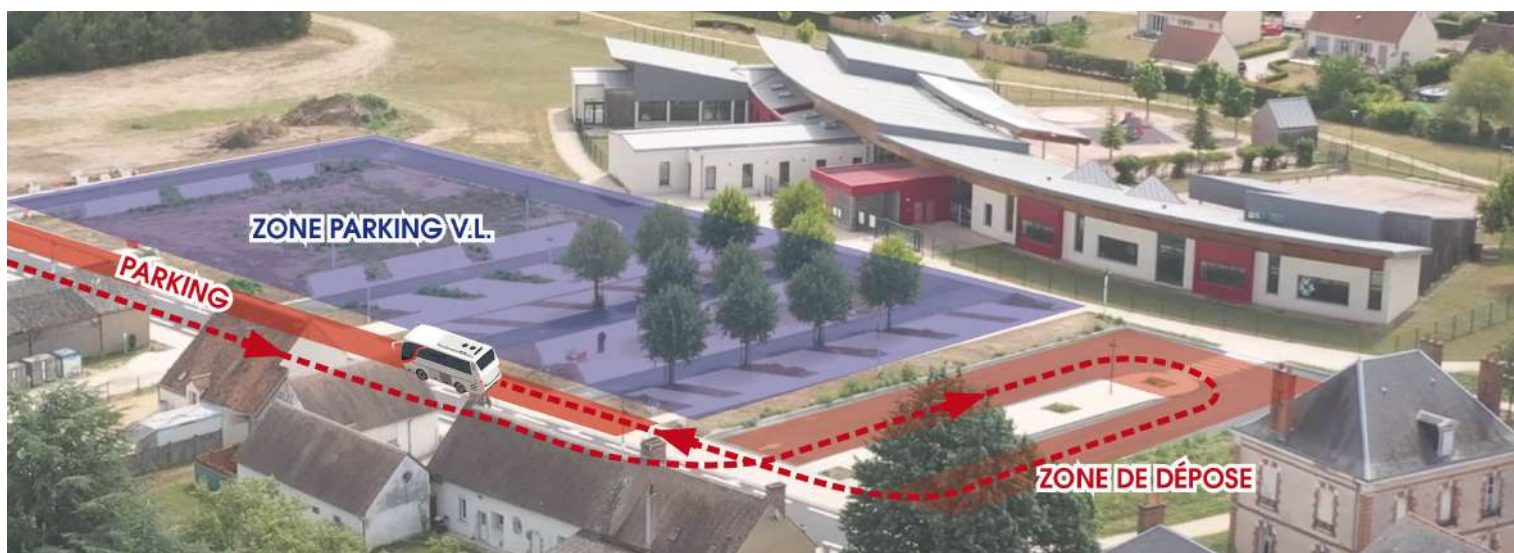
Le nouveau pôle bus, situé au plus près du centre ville, accueillera désormais l'ensemble des moyens de transports. Les cars de tourisme, les lignes régulières et les transports scolaires pourront bénéficier de cette belle zone de dépose pour leurs voyageurs.

Du mobilier urbain viendra compléter rapidement cet arrêt de «la Planchette». Les arrêts «les Ruelles» et «la Motte le Roy», très proches de celui-ci, sont donc supprimés.



...une zone réservée aux cars de tourisme...

Les cars de tourisme utiliseront cette zone de dépose avant d'aller se garer sur les places de parking qui leur sont réservées rue de Tholey, côté école. Nous vous invitons donc à laisser ces places disponibles tout au long de l'année.



et la possibilité de recharger vos véhicules électriques !

Pour finaliser cette requalification de l'entrée Nord de la commune, la municipalité a décidé d'installer une borne de recharge pour les véhicules électriques. Celle-ci, d'une capacité de 22kw, permet la charge de deux véhicules en même temps.



De la même manière que pour les cars de Tourisme, nous vous demandons de bien vouloir laisser libre ces places réservées.

Intervention à grande hauteur...

Des travaux de maintenance sur le château d'eau ont été effectués.

En effet, les grilles d'aération commençaient à se détériorer et auraient pu laisser passer des insectes. Pour le maintien de notre qualité d'eau, cette maintenance était obligatoire.

Des tamis en inox ont donc été installés, mais l'intervention n'étant pas possible de l'intérieur du château d'eau, une grue équipée d'une nacelle a emmené les ouvriers à 42m de hauteur par l'extérieur.



Economie d'eau rue Orléanaise



Les travaux de rénovation du réseau d'eau sont terminés rue Orléanaise. Ces travaux ont permis de supprimer de nombreuses fuites d'eau sur notre réseau.

Sur cette voie, une nouvelle bande de roulement sera réalisée par les services départementaux.

La levée de la Loire...pas plus de 2,70 m

A l'origine cette route était un chemin puis au fil du temps et de l'évolution des transports, elle a été bitumée.

Suite au renforcement vertical de la levée et à la réfection de cette chaussée par le Département, la pose d'un portique a été obligatoire.

En effet, les fondations sous le bitume ne sont pas prévues pour des véhicules ou engins agricoles de plus de 3.5T. Ceux-ci auraient rapidement détérioré la chaussée et ses bas-côtés.

Pour limiter le passage de ce type de véhicule, la municipalité a décidé de limiter le passage des véhicules à une hauteur de 2.70 m.





Service des eaux...

Une campagne de remplacement des compteurs d'eau est prévue en octobre et novembre. Si votre compteur est de couleur bleue, il fera partie des compteurs à remplacer.

Votre nouveau compteur sera équipé d'une radio afin de pouvoir faire les relevés à distance.

Cette prestation est prise en charge par le service des eaux de la commune.

Votre fontainier.



REZO POUCE

TRAJETS DU QUOTIDIEN ENTRE VOISIN.E.S

Rezo Pouce évolue et devient Rezo Mobicoop

Rezo Mobicoop c'est votre nouvelle application pour organiser tous vos trajets du quotidien ou occasionnels !

L'appli évolue et présente maintenant deux espaces selon votre besoin :

- L'espace **Rezo Pouce** pour vous déplacer en autostop, notamment grâce aux nombreux Arrêts sur le Pouce.
- L'espace **Rezo Covoit** pour vous organiser en covoiturage pour vos trajets réguliers, ponctuels et même vers des événements.

Un compte unique vous permet de passer d'un service à l'autre facilement.

Avec Rezo Mobicoop, Saint-Benoit-sur-Loire s'engage pour une mobilité durable et solidaire.



Les Ragondins...espèce nuisible !...

Vous l'avez certainement remarqué, les fossés de la ville sont fréquentés par de nombreux ragondins.

Pour les promeneurs, le face à face inattendu au cours de cette promenade inquiète et n'engage guère à revenir. La petite balade bucolique peut vite devenir désagréable...et c'est bien dommage !

Pour certains de nos habitants, c'est tout le contraire. Ces ragondins sont de charmants mammifères qui agrémentent le parcours... jusqu'à les nourrir régulièrement (voir photo).

Pour rappel, les ragondins font partie des espèces allochtones envahissantes qui sont classées nuisibles par arrêté ministériel annuel, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ce rongeur creuse des terriers de 6 à 7 mètres le long des berges et ces terriers participent à la déstabilisation des berges.

Un lieutenant de Louveterie...

Au printemps, nous avons fait appel à un lieutenant de Louveterie pour réguler cette population galopante. Quelques 50 spécimens ont donc été prélevés depuis le début de l'année.

Il n'est pas question de les faire tous disparaître mais simplement de réguler leur développement. **Nous vous demandons donc de bien vouloir ne plus les nourrir.**

Merci de votre compréhension.





La tête dans les étoiles au Belvédère !

Samedi 31 juillet, la «**Nuit des Étoiles au Belvédère**» a été un formidable succès pour sa première édition. De 19h30 à 1h du matin, plus de 800 personnes ont accédé aux étages du Belvédère où les bénévoles de l'Astro-Club d'Ouzouer-sur-Loire avaient déployé leurs télescopes. Les visiteurs ont eu la joie de tutoyer Jupiter, Saturne, Andromède et les étoiles doubles Mizar et Alcor. Les visites en réalité virtuelle, les concerts et la buvette ont aussi attiré un public très nombreux. Enfin, le foodtruck L'Annexe installé sur la place du Martroi a servi 250 repas pendant la soirée.

L'équipe du Belvédère a déjà quelques idées pour l'année prochaine, alors...

Rendez-vous en 2023, les astronomes en herbe !

Des animations pour tous !

Dès cet automne, de nouvelles animations pour petits et grands sont programmées au Belvédère.

Deux conférences reviendront sur l'histoire de l'abbaye :

- « **Inédit ! Une vue de Saint-Benoît-sur-Loire par Adam-François Van der Meulen (1632-1690)** » le mercredi 9 novembre, 18h15 au musée des Beaux-Arts d'Orléans ;
- « **La table du Moyen Âge** » le jeudi 24 novembre, à 18h au Belvédère.

Le public adulte pourra découvrir **la technique du vitrail** lors d'un stage les mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 octobre, encadré par Valérie Teyseyre, maître verrier à Saint-Benoît-sur-Loire (réservation obligatoire).

Trois nouvelles visites guidées de saison vous mèneront dans des lieux insolites du territoire :

- **Balade archéologique en forêt d'Orléans**, le samedi 22 octobre à 14h au Carrefour de Chappe, commune des Bordes. Animée par la Fédération Archéologique du Loiret (suivie d'une tisane offerte au Belvédère),
- **Visite guidée de l'abbatiale en musique** et ouverture exceptionnelle de la tribune d'orgue en présence de l'organiste Sophie Sornicle, le dimanche 6 novembre à 15h30 (réservation obligatoire) ;
- **Visite Mortelle au cimetière de Dampierre-en-Burly**, le dimanche 13 novembre à 15h30.

Les vacances d'automne et de fin d'année seront aussi festives au Belvédère.

Au programme : **ateliers vitrail** (jeudi 27 et vendredi 28 octobre, 14h30), **atelier pavement** (mercredi 2 novembre, 14h30), **ateliers costumes médiévaux** (jeudi 3 et vendredi 4 novembre, 1er groupe de 10h à 12h et 2e groupe de 14h30 à 16h30. Animé par la Cie La Muse), **les jeux du Belvédère** (mercredis 19 octobre et 7 décembre, 14h30. Animés par Gaëtane Pignault, animatrice Oika Oika), **ateliers tour-porche en bougies** (mardi 20 décembre, jeudi 22 décembre, 14h30) et enfin **atelier Pop-up du Moyen Âge** (mercredi 21 décembre, 14h30).

Retrouvez le programme complet de nos animations sur www.belvedere-valdesully.fr



VAL DE SULLY, LES ACTUS

Les informations de votre Communauté de communes.



VIVE LA RENTRÉE *dans votre commune*

ACCUEIL DE LOISIRS

• **Mercredis** : accueil de 7h30 à 18h30, possibilité d'inscription à la demi-journée avec ou sans le repas.

• **Vacances scolaires** : accueil de 9h à 17h incluant déjeuner (pris à la cantine municipale) et goûter : 53.60 € * pour 5 jours / 42.88 €* pour 4 jours.

Ouverture de 7h30 à 18h : +0.50 € par enfant avant 9h et après 17h. L'accueil de loisirs, 8 chemin du Port, est ouvert aux petites vacances scolaires (automne, hiver, printemps) et tout l'été (juillet et août). Les inscriptions sont obligatoires, par mail (secretariat.enfance@valdesully.fr) dans la limite des places disponibles (informations et dates d'inscription à consulter sur www.valdesully.fr/accueils-de-loisirs-3-11-ans).

* tarif dégressif pour les quotients familiaux < 800 € ; majoration de 20% pour les familles qui ne résident ou ne travaillent pas sur la Communauté de communes.

ANIMATIONS JEUNESSE

En itinérance sur la Communauté de communes pour les jeunes de 11 à 17 ans.

• **En période scolaire** : au collège de Sully sur Loire les mardis, jeudis et vendredis midi (pour les demi-pensionnaires). Dans les salles jeunes les soirs, les mercredis après-midi et certains samedis (selon le planning d'activités).

• **Pendant les vacances scolaires** :

Diverses animations sportives, culturelles, manuelles, découvertes,... Accompagnement de groupes de jeunes sur des projets (préparation de séjour,...). Mini camps et journées à thème sont également organisés à chaque période de vacances. Renseignements 02 38 35 05 58.

ÉCOLE DE MUSIQUE

Elle dispense un enseignement complet, de l'éveil musical à l'âge adulte :

• **Éveil / jardin musical (de 3 à 6 ans)** : par le biais de jeux, de danses et de chansons, les tout-petits sont initiés à la musique.

• **Instruments** : clarinette, flûte traversière, saxophone, trompette, cornet, cor, violon, chant, batterie, piano, guitare et accordéon.

• **Ateliers** : jazz, rock, musiques actuelles, djembe, théâtre, flûte, cuivre, accordéon, saxophone et les orchestres junior.

MÉDIATHÈQUE

Nouveaux horaires

La médiathèque vous accueille les

- lundis de 15h30 à 18h
- mercredis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
- jeudis de 15h30 à 19h
- samedis de 10h à 12h30 et de 14h à 17h (du 01.10 au 31.03) / de 9h30 à 15h (du 01.04 au 30.09).

L'inscription est gratuite et ouverte à tous. Elle donne accès à toutes les bibliothèques du réseau et la possibilité d'utiliser le site <http://mediatheques.valdesully.fr/> pour la réservation de documents et la gestion de votre compte. Renseignements 02 38 35 11 25.



LES CONFÉRENCES DU JEUDI

Vos bibliothécaires invitent l'historien de l'art Fabrice Conan pour des conférences thématiques autour de la Renaissance.

- **Jeudi 13 octobre à 18h**
Botticelli, heureux printemps de la Renaissance
- **Jeudi 10 novembre à 18h**
Raphaël, un maître mythique depuis 500 ans
- **Jeudi 8 décembre à 18h**
Les animaux fantastiques et mythologiques : iconographie royale.



Salle des fêtes, Saint Benoît sur Loire - 3 €
Réservations : 02 38 35 11 25.

AGENDA culturel

Tout au long de l'année, la Communauté de communes du Val de Sully propose sur son territoire des spectacles et animations tout public (Concerts, théâtre, rencontre, etc.).

► Humour - Vendredi 7 octobre

Baptiste Lecaplain à 20h30
à l'espace Blareau à Sully sur Loire.
22 € / Réduit 12 €.

► Théâtre - Vendredi 28 octobre

Britannicus - Tragic Circus à 20h30
à l'espace culturel à Dampierre en Burly.
8 € / Réduit 5 €.

Agenda complet dans les médiathèques, à l'école de musique, à l'Office de Tourisme, dans votre mairie, chez vos commerçants ou sur www.valdesully.fr/la-saison-culturelle





La rentrée et les p...

Fiche d'identité



Écoles publiques
4 & 4bis, rue de Tholey
45730 Saint-Benoît-sur-Loire
02 38 35 77 65
Chef d'établissement:
Madame Cécile Sainson

Ecole publique

Les écoles publiques comportent 5 classes avec un total de 109 élèves

Classes	Effectifs	Enseignants et personnel non enseignant	Intervenants et ATSEM	
Petite, Moyenne et Grande sections	23 6 PS, 11 MS et 6 GS	Cécile Sainson et Laura Lapierre	Stéphanie Dufourd, Pascale Gidoin	<u>Psychologue scolaire :</u> Madame Llambrich <u>Inspectrice Éducation Nationale :</u> Madame Richide
CP et Grande section	24 8 GS et 16 CP	Armelle Lefaucheux	Sandrine Moreau,	
CE1/CE2	19 13 CE1 et 6 CE2	Estelle Dupuy	<u>Éducation musicale</u> Laure Guéquièrre	
CE2 / CM1	21 16 CM1 et 5 CE2	Adeline Renault	<u>le matin, en aide aux activités:</u> Pascale Gidoin	
CM1 / CM2	22 5 CM1 et 17 CM2	Cyprienne Dubard		

Projets pédagogiques 2022/2023 :

Les continents

- en concertation avec l'équipe enseignante, la restauration scolaire proposera des repas découvertes sur les continents travaillés par période.

Musique

- création d'un spectacle musical de fin d'année



équipe 2021/2022

Fiche d'identité



École Sainte-Marie
13, place du grand Arcis
45730 Saint-Benoît-sur-Loire
02 38 35 72 19
Chef d'établissement:
Madame Isabelle Pelletier

Ecole Sainte-Marie

Une équipe pour accompagner chaque enfant à se construire, grandir à son rythme pour devenir autonome et s'épanouir avec les autres

Classes	Effectifs	Enseignants et personnel non enseignant	Intervenants	A.S.H.
Très Petite, Petite et Moyenne sections	22 élèves	Isabelle Pelletier et Nadia Amrioui assistées de Christelle Navarre et Charlene Barbey (apprentissage)	<u>Musique :</u> Laure Guequière <u>Sports :</u> Rugby, Hand-ball, Tennis, Natation	<u>Psychologue scolaire :</u> Marie-Agnès Brethé <u>Enseignante spécialisée :</u> Delphine Barbereau
Grande section et CP	27 élèves	Laurence Roche assistée de Lorène Trasbot		
CE	24 élèves	Emmanuelle Radzieta		
CE2 et CM1	25 élèves	Emilie Vaillant et Nadia Amrioui		
CM	24 élèves	Cécile Lesage		



Dates à retenir :

- randonnée nocturne

samedi 8 octobre 2022

- fête de Noël

vendredi 7 décembre 2022

Portes ouvertes : **samedi 18 mars 2023**
Nouveau site : <https://stemarie-stjoseph.fr>

Mail : direction45.sainte.marie@gmail.com



Projets pédagogiques



Fiche d'identité



Collège Saint-Joseph
6, place du grand Arcis
45730 Saint-Benoît-sur-Loire
02 38 35 71 46
secretariat@stjo45.org
Chef d'établissement:
Monsieur Sébastien Trojnar

Portes ouvertes : **samedi 18 mars 2023**
Courriel : secretariat@stjo45.org
Nouveau site : <https://stemarie-stjoseph.fr>

Collège Saint-Joseph

Saint Joseph est un collège à taille humaine, situé au cœur du village de Saint Benoît sur Loire et à deux pas de l'Abbaye de Fleury.

Grâce à l'engagement et au dynamisme de l'équipe éducative et enseignante, Saint Joseph propose à ses élèves un enseignement exigeant et performant tout en respectant le rythme de chacun.

Sébastien TROJNAR
Chef d'établissement

A la rentrée de septembre, Saint Joseph accueille 220 élèves répartis dans 8 classes, 2 par niveau.

L'animation de la pastorale et de la catéchèse est assurée par Audrey GODSMET, Murielle SENE, Aude TENEL, Didier ADAM et des parents bénévoles.

Le prêtre référent du collège est le Père Michel RABOURDIN.

Les cours sont assurés par Jérôme BESOGNET, Catherine BLANCHARD, Rémy BOUQUIN, Françoise MAGNIN, Laurence CHASSEBLEU, Nicolas CHEVALLIER, Jacqueline DELAGE, Lionel MARTIN, Rémy DUPREY, Christelle FLEURY, Anne-Marie FREMONT, Judith PELAMOURGUES, Cornélia JESCHEK, Armelle DIPPE, Julie QUENEAU, Marie-Ange ROBINET, Steeve-Arnaud RECKUNGUNA RETENO et Aude TENEL.

Les personnels d'administration, de service et d'éducation sont Audrey GODSMET, Sandra GOYARD, Adrienne LALOUE, Nicole DUNET, Murielle MARTINS, Aurélie MARTIN, Manuel PEIXOTO et Murielle SENE.

Informations à retenir :

- L'inscription au collège Saint Joseph se fait uniquement sur rendez-vous à partir de mi-octobre.
- Les parents souhaitant inscrire leurs enfants doivent prendre contact avec le secrétariat au 02 38 35 71 46.
- Les familles seront reçues par M. Sébastien TROJNAR, chef d'établissement.
- Portes ouvertes le samedi 18 mars 2023 à partir de 9h30.

Nouveau....l'application INTRA-MUROS

La communauté de communes VAL DE SULLY a investi dans une nouvelle application à destination de l'ensemble des 19 communes. Cette application, déjà implantée dans près de 6000 communes en France, est très intuitive.

INTRAMUROS vous permet d'accéder à toutes les informations de votre bassin de vie.

Consultez les événements, actualités et points d'intérêt de votre commune et de celles aux alentours selon un kilométrage que vous déciderez.

Mais vous pouvez aussi vous abonner à l'une des 6000 communes pour l'instant référencées. Vous recevrez alors les alertes de celles-ci en temps réel.

Répondez aux sondages, alertez votre mairie, consultez l'annuaire communal, abonnez-vous aux notifications de votre association ou d'un commerce.

Cette application, très proche de PanneauPocket, la remplacera d'ici fin 2023.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

Saint Benoît sur Loire est sur IntraMuros

DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !



Chacune des catégories vous renverra vers une fiche détaillée présentant l'association, le commerce, le professionnel ou l'établissement.

Chaque fiche pouvant recevoir toutes sortes d'informations (photos, bulletin, adresse internet, etc...), chacun devra faire parvenir à la mairie les modifications qu'il souhaite apporter :

accueil@mairie-st-benoit.fr

Julien Cortès...photographe animalier

Julien, la quarantaine, est un familier de Saint-Benoît puisqu'il y vit depuis sa plus tendre enfance.

Sa passion pour la faune a été précoce. Dès 7 ou 8 ans, il découvre, au travers de jumelles offertes par ses parents, la faune environnante.

Ces jumelles saisissent bien sûr l'instant présent mais ne lui laissent pas le souvenir précis de ses observations après de longues heures d'attente.

Il travaille donc, pendant ses vacances scolaires, pour pouvoir s'offrir son premier appareil photo.



Ses premiers clichés, il les réalise à côté de son père en forêt domaniale d'Orléans et cela concernera surtout les cervidés. Mais Julien est un amoureux de la Loire, comme tous les bénédictins, et c'est naturellement qu'il va arpenter les bords du fleuve et découvrir l'étendue de la biodiversité de celle-ci.

Il va se promener des heures sur les berges, ou dans l'eau, d'Orléans à Belleville-sur-Loire.

La facilité ne l'intéresse pas car, pour lui, les plus beaux clichés sont ceux qui ont demandé de longs repérages et énormément de patience. Il se tourne vers un animal difficile à observer : le castor Européen. C'est un animal nocturne qu'il est difficile d'approcher et d'apercevoir.

C'est vers 14 ans qu'il aura la chance de faire le premier cliché de cet animal dans le méandre de Guilly.

La tenacité de Julien paie et le voici aujourd'hui reconnu comme un spécialiste du castor.

De nombreuses expos ont été annulées pour cause de Covid, mais les siennes ont été simplement reportées et vous avez pu le rencontrer à la Maison de Loire à Jargeau ou à la grange Germignonne, le voir lors d'un reportage sur France3 qui lui a été consacré. Sa reconnaissance en fait l'invité du Festival de Mer qui aura lieu en 2023.

Merci à Julien pour ces photos et merci de porter les couleurs de Saint-Benoît dans tout le département.

site internet : <http://www.instantdeclic.jimdo.com>

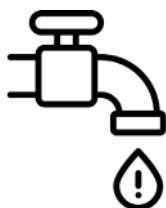
reportage FR : <https://mobile.france.tv/actualites-et-societe/3416050-18h30-la-suite-centre-val-de-loire.html>



Un moment rare, une scène de ménage entre Monsieur et Madame Castor !

L'eau potable est précieuse, économisons-la !

Les **bons gestes** pour réduire sa facture
et protéger la planète.



Réparer les fuites !

Contrôler sa consommation
nocturne. Un robinet qui goutte,
c'est un robinet qui coûte !



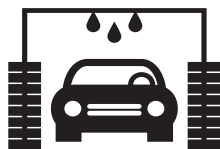
Choisir les bons outils !

S'équiper d'une douchette
économe, chasse d'eau double
touche, mousseurs



Chaque geste compte !

Lave-linge et lave-vaisselle
toujours plein en mode éco



Laver sa voiture en station de lavage

qui recycle l'eau



Tondre le gazon à 8 cm !

Pailler, un binage vaut 2 arrosages



Utiliser les piscines publiques !

Une piscine privée de 40m³
c'est un an de consommation
d'eau potable pour une
personne



Pour les collectivités

Détecter, colmater les fuites !
Améliorer son rendement de
réseau d'eau potable



Chaque geste compte !

Une douche rapide plutôt
qu'un bain
Couper l'eau pendant le
savonnage



Renseignez-vous en mairie !

Pour les restrictions d'usage d'eau
potable

Des nouvelles pour le futur Eco-quartier

Étape 1

Notre projet d'Ecoquartier à « La Motte Le Roy » a été validé par le Ministère de La Transition Énergétique et a été labélisé « étape 1 » le 31 août dernier. Ce label est obtenu pour une durée de 2 ans.

Nous allons engager prochainement la phase de faisabilité/ programmation avec tous les acteurs du projet.



Jean-Claude Anselin

La Fête des voisins aux Places...



Une trentaine de convives se sont réunis dans une belle ambiance conviviale chez Sandrine. L'après-midi a été orchestré par Valentin et son bar mobile, ainsi que par Emma qui s'est improvisée barmaid d'un jour.

Sandrine Mornet qui a eu le plaisir de recevoir cette joyeuse bande est très heureuse d'avoir rejoint l'an dernier la commune de Saint-Benoît-sur Loire et d'y constater une population très sympathique et accueillante.

et au hameau de Fleury !

Pour la 12ème année et après deux ans d'interruption pour cause sanitaire, 39 habitants du Hameau de Fleury ont pris plaisir à se retrouver de nouveau le dimanche 22 mai afin de passer une agréable journée entre voisins chez notre hôtesse du jour Madame Nicole Desnoves.

De nouveaux habitants sont venus nous rejoindre et cela marque le renouvellement de population du quartier en y apportant un peu de jeunesse...

Chacun avait apporté sa contribution, mais aussi sa joie et sa bonne humeur pour passer un bon moment entre voisins.

Et tous ont déjà pris rendez-vous pour 2023...

Pour l'équipe organisatrice : Francis BURET



Conseil Municipal Jeunes

Vous l'avez certainement remarqué, le CMJ a mis en place un jardin partagé entre l'école publique et les fossés de la ville.

OUVERTURE SALLE DE JEUX - salle 1, école publique

Dans le cadre des activités du CMJ, la salle des jeunes sera ouverte les mercredis de 14h00 à 16h00 à partir du 5 octobre 2022.

Pour les vendredis, consultez la COMCOM : animation.jeunesse@valdesully.fr





ENEDIS vous informe

Chaque propriétaire a la responsabilité de l'élitage des arbres plantés sur sa propriété. Les distances entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique doivent être conformes à la norme NF-C.11-201 (cf. schéma ci contre).



Les arbres, arbustes ou branches plantés sur un terrain dont vous êtes propriétaire ne doivent pas dépasser votre domaine et ne doivent pas non plus se trouver sous les lignes électriques. Une distance de 5 m doit être respectée entre votre végétation et le réseau. Pensez aussi à anticiper la pousse de cette végétation.

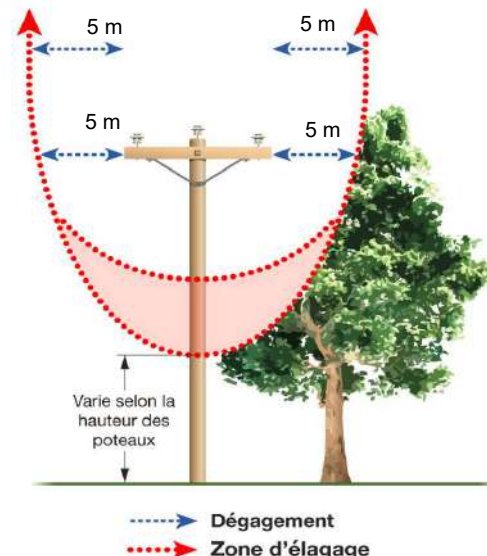
L'élitage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

La chute de vos arbres ou branchages sur le réseau électrique peut engendrer des blessures graves voire mortelles ou des dégâts au réseau ; la réparation des dommages vous sera alors demandée.

« Pour la sécurité de tous,
Pour éviter des coupures d'électricité lors d'événements climatiques
Pour vous et pour les autres utilisateurs du réseau »



* DT DICT : déclaration de projet de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux



Les travaux agricoles, les chantiers BTP, l'élitage d'arbres, les loisirs nautiques et aériens ou encore la pêche et le bricolage, sont autant d'activités pouvant se révéler dangereuses lorsqu'elles sont pratiquées à proximité de lignes électriques.

La sécurité à leurs abords peut concerner tout un chacun, Enedis en Centre-Val de Loire vous donne les bons réflexes à adopter.

Bons réflexes à adopter :

- Rester éloigné des lignes, postes et pylônes électriques
- Ne jamais tenter de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contacter le numéro d'urgence dépannage **09 726 750 XX** (XX correspondant aux deux chiffres de votre département)
- Éviter tout passage d'objets près d'une ligne électrique : le risque d'électrisation provoqué par un arc électrique apparaît même sans contact direct entre la ligne et l'objet

Rendez-vous sur le nouveau site internet www.Tension-Attention.fr pour retrouver tous les conseils de prudence et les mesures de sécurité pour prévenir le risque électrique.



Pour plus de sécurité, téléchargez l'appli LigneAlerte

Enedis et RTE ont développé l'application « LigneAlerte » pour prévenir en temps réel de la proximité d'une ligne électrique aérienne et réduire au maximum les accidents.

ACTIONS *Solidarité*



Message du Secours Catholique

La mission des bénévoles : accueillir

L'accueil est le moment privilégié de la première rencontre. Il doit être chaleureux et fraternel. Il peut être le lieu d'orientation vers d'autres activités.

La rencontre individuelle permet d'étudier la situation avec la personne, d'analyser l'origine et la nature des difficultés, de se poser les bonnes questions et voir ensemble les actions à mettre en œuvre.

L'équipe de Saint-Benoît-sur-Loire a en charge également la commune de Bray-Saint-Aignan, nous avons besoin de nouveaux bénévoles. La formation au travail du bénévole est assurée par des journées formations : accueil, écoute, accompagner etc....

Nos coordonnées

Secours Catholique - 1 bis rue Saint Lazare - 45730 Saint-Benoît-sur-Loire

Ouverture sur rendez-vous pris aux numéros suivants : Fixe avec répondeur : 02 38 35 19 66 , portable : 07 88 98 15 23



Les Associations vous informent

GYM POUR TOUS

La Gym pour Tous de Saint-Benoît reprend à la Salle des Fêtes, rue Max Jacob.

Le mercredi à 10h avec Héliène :

nous sommes déjà 12 seniors motivées et nous pouvons accueillir d'autres personnes, de tout âge !

Du renforcement musculaire, de la coordination, de l'équilibre et bien sûr des abdos...

Héliène est très attentive aux éventuels problèmes (genou, hanche, les abdos peuvent se faire sur une chaise...)

Le jeudi à 18h avec Damien :

pour une gymnastique plus dynamique et rythmée. Nous attendons d'être au moins 10.... Rejoignez-nous !

Première séance gratuite à l'un ou aux deux cours.

Vous pouvez commencer à tout moment de l'année !

Le prix n'a pas changé depuis plusieurs années :

95 € par an pour un cours par semaine (licence EPGV avec assurances incluses).

135 € pour les deux cours par semaine.

Nous contacter

Christiane DELAS : 02 38 35 71 24

Josiane BOUCHER : 06 22 34 21 57

Maria PIROTAIS : pirotais.maria@orange.fr

ASSB TENNIS

Le club de tennis prépare la rentrée sportive 2022/2023.

Nous vous proposons du tennis en pratique libre, en cours collectifs adultes et enfants à partir de 6 ans avec un moniteur.

Reprise des cours collectifs mi-septembre.

Il est possible de venir faire une séance gratuite.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à me contacter au **06/87/88/26/61**

ou par mail **philippe.longuet4@wanadoo.fr**

Sportivement
Le Président,



Philippe Longuet

COMITÉ DES FÊTES

Malgré les turbulences que connaissent de nombreuses associations, notre comité et les sections qui y sont associées se portent plutôt bien. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir d'accueillir récemment de nouveaux membres.

Il faut dire que l'ambiance y est très chaleureuse et que les équipes s'entendent à merveille. N'hésitez pas à nous rejoindre...il y en aura pour tout le monde !

Petite nouveauté, une équipe s'est créée pour réfléchir à la mise en place d'un futur loto...avis aux amateurs.

Nous travaillons actuellement sur les 2 prochaines manifestations :

- des ateliers enfants pour fêter Halloween le samedi 29 octobre

- notre Marché de Noël, les 17 et 18 décembre.

et notre assemblée générale aura lieu le vendredi 18 novembre.

Toute l'équipe vous remercie pour votre présence aux Feux de la Saint-Jean et à notre vide-greniers.

Pascal Marchand

SAINT-BENOÎT ESPOIR

Cette année c'est SULLY ESPOIR qui sera le grand acteur du TELETHON 2022.

SAINT BENOÎT ESPOIR sera en retrait mais les associations bénédictines restent mobilisées pour le TELETHON:

Les pompiers proposent le dimanche 25/09/2022 leurs randonnées (VTT ou pédestre) au départ de Bouzy la Forêt.

L'association de pêche de la Mitonnerie organisera un enduro carpe les 14, 15 et 16 octobre.

Venez nombreux participer ou encourager ces associations précieuses pour le TELETHON.

Christophe Moreau

L'ARMADA

L'ARMADA a participé aux journées du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022 au port de Saint-Benoît-sur-Loire. En raison du niveau d'eau l'association n'a pas pu proposer des balades sur la Loire.

Les nombreux visiteurs ont pu découvrir et connaître grâce à des panneaux détaillant les phases de construction et aux explications du Président de l'Armada, les différentes étapes de la construction de la toue cabanée.

Serge Tessier



Les problèmes de santé publique ! Ils ne datent pas d'aujourd'hui : les difficultés rencontrées pour se soigner ne semblent pas dater d'hier, mais plutôt d'avant hier...

A la lecture quelquefois difficile, souvent imprécise des actes de décès dressés par le responsable de l'état civil dès la révolution française de 1789, à St Benoît, on s'aperçoit qu'en moyenne il est relaté une dizaine de décès par trimestre,

- L'automne/hiver 1794/1795 32 décès,
21 enfants dont 15 de moins de 3 ans et 11 adultes dont 2 de moins de 40 ans et 3 de plus de 70 ans.
- Le printemps/été 1795 37 décès,
26 enfants dont 14 de moins de 3 ans et 11 adultes dont 2 de moins de 40 ans et 3 de plus de 70 ans.
- L'automne/hiver 1795/1796 25 décès.
13 enfants dont 12 de moins de 3 ans et 12 adultes dont 3 de moins de 40 ans et 1 de plus de 70 ans.
- De l'automne 1793 jusqu'en 1800, il a été enregistré à St Benoît 255 décès dont :
124 adultes : 31 de moins de 40 ans, 23 de plus de 70 ans,
131 enfants dont 31 de moins de 15 jours, et 62 de 16 jours à 3 ans.
- Parmi les jeunes adultes décédés, 3 sont des soldats de l'an II :
2 sont matelots et sont décédés dans des ports (dont Cancale), l'autre à l'hôpital de Lille.
- Quelques exceptions : plusieurs personnes sont décédées à plus de 80 ans, un âge canonique pour l'époque (pour autant que l'âge indiqué soit exact : ils n'étaient pas à une dizaine d'années près !) : 7 femmes et 1 seul homme. Déjà, l'écart est creusé il y a plus de 200 ans.
- Les malades et quelquefois les personnes seules sont recueillies à l'hospice. Entre 1793 et 1795 : 11 sont mentionnés « décédé à l'hospice », dont Marie Anne Rouerd à 15 ans, fille de Louis, marchand en ville, Marie Marguerite Bomberaut, 24 ans, domestique, fille d'un journalier, Robert Blain, le perruquier (actuellement : coiffeur) du pays à 57 ans, et Jean Valet, 66 ans, qualifié de « homme pauvre ». Après 1795, les actes sont imprécis, aucune mention n'est ajoutée au simple relevé d'état civil. Pour clore, le décès de Pierre Jean Baptiste Ducloux, 38 ans, vigneron, décédé dans sa maison de Bethléem ... à Saint Benoît bien sûr. Le lieudit existe-t-il encore ?
- Quelques années après, en 1851 le Maire, Théodore Luche, prend en compte la santé de ses concitoyens.

Le 11 mai, il fait l'exposé suivant à son conseil municipal :

« Au moyen du repiquage et du changement de direction donné dernièrement au cours d'eau de la Bonnée, il y aura dans les fossés qui entourent la Ville, au lieu d'une eau croupissante comme il a existé dans le passé, une eau vive et sans cesse renouvelée. Il en résulte certainement une amélioration très sensible pour le pays, mais cette amélioration en appelle une autre.

Les malheureuses qui dans le pays font métier de lavandières sont exposées à toutes les intempéries des saisons. Elles ont souvent de terribles journées à subir, elles contractent presque toutes des maladies qui de bonne heure les rendent impropres au travail et leur laissent sur leurs vieux jours de cruelles infirmités. Il y aurait là un malheur à secourir, une misère à soulager, une position bien digne d'intérêt à améliorer et on ne saurait trop mettre d'empressement à obtenir ce résultat.

La création de plusieurs lavoirs couverts gratuits autour de St Benoît m'a paru atteindre ce but philanthropique, et je m'en suis occupé, convaincu qu'en cela je secondais les vues du conseil. J'ai en conséquence fait dresser par Monsieur Pascault, architecte de l'arrondissement, les plan et devis pour parvenir à la création des lavoirs en question. J'ai l'honneur de les soumettre au conseil en appelant sa plus sérieuse attention sur cet important objet. »

Le conseil, après un examen attentif des pièces qui lui sont soumises, et après en avoir mûrement délibéré, décide à l'unanimité :

- qu'il y a nécessité de construire sur les fossés qui entourent la ville trois lavoirs publics couverts gratuits qui seront placés, l'un au pont Dos d'Ane, l'autre au pont de la Planchette, le troisième au pont de Fleury,
- qu'il y a lieu d'approuver les plans et devis dressés le 8 de ce mois par M. Pascault architecte de l'arrondissement, pour l'un de ces lavoirs dont la dépense s'élèverait à 827,17 frs et de faire les deux autres semblables, ce qui donnera une dépense totale de 2.481,51 frs,
- qu'il vote une somme de 500 frs à inscrire au budget supplémentaire de 1851 pour 1er paiement à faire en raison de l'établissement de ce lavoir et qu'il s'engage à pourvoir ensuite au paiement du surplus de la dépense jusqu'à concurrence des deux tiers,
- et enfin qu'il supplie M. le Préfet du département d'obtenir de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce un secours du tiers de la dépense, soit 827,17 frs sur le crédit de 600 frs ouvert pour cet objet par la loi du 3 février 1851.



- 4 lavoirs seront construits, aucun ne sera couvert...il est vrai que nos lavandières avaient bien du mérite et qu'elles auraient sans nul doute fort apprécié l'arrivée de nos machines sophistiquées...

(le pont Dos d'Ane est plus connu maintenant sous le nom de Pont Vert)

Publication :
Ville de Saint-Benoît-sur-Loire
Tél. 02 38 35 73 28
**Directeur de la publication
et de la direction :**
Gilles BURGEVIN
Rédacteur en chef :
Jean-Claude ASSELIN
Photos :
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire

Maquette
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire
Impression :
Sully Impression
02 38 36 39 10
contact@sully-impression.fr
Tirage :
1000 exemplaires